

Plan de cours

Informations générales

Cours

Sigle et section	PSY3114 – H et M
Titre long	Troubles mentaux graves
Nombre de crédits	3
Trimestre et année	Hiver 2026
Horaire	Mardi 8h30 à 11h30 ** Vous trouverez le local dans votre Centre étudiant ou dans votre Centre corps professoral
Mode de formation	En présentiel
Site StudiUM	Cliquez ici pour entrer du texte.
Description courte et préalables disponibles ici :	https://admission.umontreal.ca/repertoire-des-cours/

Personne enseignante

Nom et titre	Tania Lecomte, Ph.D., Professeur titulaire, Département de psychologie
Coordonnées	Local C-358 – pavillon Marie-Victorin tania.lecomte@umontreal.ca (idéal) ou : 514-343-6274
Disponibilités	Sur rendez-vous

Auxiliaire d'enseignement

Nom	Nevena Chuntova pour Montréal et Zaineb Fanib pour Laval
Coordonnées	nevena.chuntova@umontreal.ca ; zaineb.fanid@umontreal.ca (indiquer le sigle du cours dans vos communications)
Disponibilités	Les auxiliaires sont disponibles pour répondre à vos questions dans un forum conçu à cet effet sur StudiUM. Pour vous y rendre, vous n'avez qu'à cliquer sur « Vos questions sur la matière » sur la page principale du cours. Le soutien entre pairs et les discussions sont évidemment encouragés via ce même forum. L'auxiliaire s'engage à répondre aux questions nécessitant une réponse dans un délai de 48 heures ouvrables. Évidemment, ceci veut dire que des questions posées la veille d'un examen risquent de ne pas être répondues par l'auxiliaire. Afin que tous les étudiants puissent profiter des réponses offertes, les questions envoyées par courriel seront redirigées vers le forum StudiUM. Je serai en contact étroit avec les auxiliaires d'enseignement et pourrai au besoin ajouter des informations et éclaircissements supplémentaires si nécessaire. Dans le cas où des questions ou demandes particulières devaient m'être adressées, nous nous engageons à répondre à vos courriels dans un délai de 72 heures ouvrables. Nous nous réservons le droit de ne pas répondre aux messages qui manquent de politesse. Nous serons également disponibles sur rendez-vous au besoin, par exemple pour la consultation des examens. Les auxiliaires n'ont pas le pouvoir de modifier les notes lors des consultations d'examen.

► Apprentissages visés

Objectifs généraux

Ce cours de psychopathologie avancé se veut un approfondissement des enjeux et des connaissances étiologiques liées aux troubles mentaux graves. Le travail auprès des personnes présentant des troubles mentaux graves (en particulier la schizophrénie) est un des domaines attirant le plus de recherche en santé mentale et le moins d'intérêt clinique, surtout de la part de la psychologie. Vous développerez une meilleure compréhension de la recherche ainsi que de la clinique dans ce domaine afin de mieux faire le pont entre ces deux réalités.

Objectifs spécifiques

1. L'étudiant saura définir les troubles mentaux graves (symptômes, catégories diagnostiques) et les différencier d'autres troubles psychiatriques.
2. Suite à ce cours, l'étudiant sera capable de décrire les grandes théories génétiques, neurocognitives, neurodéveloppementales et environnementales expliquant en partie l'étiologie de la psychose et des troubles mentaux graves.
3. L'étudiant saura expliquer les modèles psychologiques utilisés dans le traitement de la psychose et des troubles mentaux graves.
4. L'étudiant saura décrire en grande ligne les traitements à prescrire et proscrire pour les personnes aux prises avec un trouble mental grave.

Compétences développées

Pensée critique ; compréhension diagnostique ; intégration conceptuelle transdisciplinaire des troubles mentaux graves ; perspective humaine

Méthodes pédagogiques utilisées

Étant donné la taille du groupe et son format bimodal (en ligne pour Laval), l'enseignement se fera essentiellement par exposés magistraux. L'intégralité des diapositives présentées dans le cours sera rendue disponible sur StudiUM (<https://studium.umontreal.ca/>) au minimum la journée du cours. Des textes complémentaires seront soit mis sur StudiUM ou mis en réserve à la bibliothèque EPC au moins une semaine précédant le cours en question. Les informations relatives aux lectures suggérées et obligatoires seront données sur StudiUM. Il n'y a aucun livre obligatoire à acheter mais un livre est suggéré comme lecture optionnelle. Des séquences de films seront à l'occasion présentées pendant les cours et des films seront recommandés pour visualisation dans le cadre d'un travail.

Plan de cours

► Calendrier

Séances et dates	Contenus	Activités/évaluations	Lectures et travail personnel
13 janvier 2026	Introduction, plan du cours, objectifs, définitions de troubles mentaux graves (TMG), symptômes et catégories diagnostiques.		Les lectures sont sur Studium
20 janvier 2026	Retour historique : Kraepelin, Bleuler, Jaspers, Schneider, DSM...		
27 janvier 2026	Théories génétiques, modèle vulnérabilité-stress.		
3 février 2026	Théories neurocognitives et neurodéveloppementales.		
10 février 2026	Théories environnementales.		
17 février 2026		Examen Intra (35 %)	L'examen portera sur la matière présentée dans les cours magistraux lors de chacune des parties de la session. Quelques questions sur les textes mis sur Studium seront également incluses.
24 février 2026	Comorbidités fréquentes		
3 mars 2026	Congé – semaine de lecture		
10 mars 2026	Modèles psychologiques : dépression/ troubles de l'humeur	Travail en classe (15%) 30 minutes au début du cours	Un court travail de réflexion valant 15% de la note finale. Il s'agira de regarder un film et de répondre à une de trois questions ouvertes, pour un maximum d'une page à simple interligne. Les instructions vous seront fournies en cours.
17 mars 2026	Modèles psychologiques : psychose		
24 mars 2026	Traitements – pharmacologique et psychologique		
31 mars 2026	Traitements – psychologique		
7 avril 2026	Traitement – psychosocial autres		
14 avril 2026	Stigmatisation – invité spécial		
28 avril 2026		Examen final (50 %)	L'examen portera essentiellement sur la matière après l'intra, soit sur la matière présentée dans les cours

Plan de cours

magistraux lors de chacune des parties de la session. Quelques questions sur les textes mis sur StudiUM seront également incluses. Il est à noter que l'examen final pourra comporter certaines questions plus intégratives portant sur le contenu de toute la session (intégratif ne signifie pas « par cœur »). Les mauvaises réponses ne contribueront pas négativement à la note de l'examen. L'utilisation des notes de cours et autres documents ne sera pas permise.

► Évaluations

Moyen	Critères d'évaluation sommaires	Date de remise	Pondération
Deux examens comportant des questions à choix multiples ainsi qu'une ou deux questions à court développement	Les examens mesurent la compréhension et non seulement la mémoire.	17 février (intra) 28 avril (final)	Examen intra = 35% de la note finale Examen final = 50% de la note finale
Un court travail de réflexion valant 15% de la note finale. Il s'agira de regarder un film chez vous et de répondre en classe à une des trois questions ouvertes, pour un maximum d'une page à simple interligne. Les instructions vous seront fournies en cours.	Le travail sert à voir comment l'étudiant peut appliquer les concepts appris à un personnage fictif.	À compléter en classe (au début) le 10 mars	15% de la note finale

Consignes et règles pour les évaluations

Dépôt des travaux	N/A
Matériel autorisé aux examens	Aucun matériel n'est autorisé pendant les examens. Une feuille de note sera autorisée pour le travail à compléter en classe.

► Ressources

Ressources bibliographiques (ou autres) obligatoires

Documents Le matériel du cours se retrouve sur STUDIUM.

Ouvrages en réserve à la bibliothèque Aucun – tout sera sur Studium

Équipement (matériel) Cliquez ici pour entrer du texte.

Ressources complémentaires

Documents Pour votre intérêt, ce livre couvre surtout la matière de fin de session – lecture non obligatoire

Manuel de réadaptation psychiatrique, 3^{ème} Édition
Tania Lecomte, Presses de l'Université du Québec, 2023

N'oubliez pas ! Vous pouvez profiter des services des bibliothécaires disciplinaires : <https://bib.umontreal.ca/criminologie-psychologie-travail-social/psychologie>

Plan de cours

Attention ! Exceptionnellement, des modifications au plan de cours pourraient être apportées en cours de trimestre. Veuillez vous référer à l'[article 4.8 du Règlement des études de premier cycle](#) et à l'[article 28 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales](#). En cas de différence entre les dates inscrites au plan de cours et celles publiées dans Synchro, ces dernières ont préséance. Accédez à Synchro par le [Bureau du registraire](#) pour trouver l'information. Pour les cours à horaires atypiques, les dates de modification de l'inscription et les dates d'abandon peuvent être différentes de celles des cours à horaires réguliers.

Consignes et règles concernant les évaluations

Absence à une évaluation

La personne étudiante qui s'absente à un **examen**, un **quizz** ou un **cours pour lequel la participation est évaluée** doit présenter une pièce justificative dûment datée et signée (p. ex. billet médical) **dans les sept (7) jours suivant l'absence** via le formulaire CHE_Absence_Evaluation dans Synchro (Centre étudiant). La pièce justificative ne doit pas être transmise à l'enseignant(e) du cours.

Si le motif est jugé valable par le Département, l'étudiant(e) qui s'absente à une évaluation **intra-trimestrielle** verra la pondération de cette évaluation redistribuée de façon proportionnelle sur les pondérations des autres évaluations, préférablement du même type. Dans le cas d'une absence à un examen **final**, la personne étudiante devra obligatoirement se soumettre à un examen différé. Les examens différés ont lieu à dates fixes, environ trois ou quatre semaines après la fin du trimestre.

Une absence non-justifiée à un examen intra ou final emmène la note de zéro (0) à cette évaluation, sans possibilité de reprise ou de modification de la pondération des autres évaluations.

IMPORTANT : Les personnes enseignantes ne sont en aucun cas autorisées à accorder des délais, des modifications de pondération ou tout autre accommodement à une personne étudiante pour une situation individuelle.

Retard pour la remise des travaux

La personne étudiante qui remet un travail en retard doit présenter une demande **à l'intérieur des cinq (5) jours suivant la date de remise prescrite** via le formulaire CHE_Delai_remise_travail dans le Centre étudiant. La pièce justificative n'a pas à être transmise à l'enseignant(e) du cours.

La note de tout travail dont le retard n'est pas justifié par un motif accepté par la direction sera soumise à une **pénalité de 3% de la note maximale possible pour cette évaluation par jour de calendrier**. Un retard de **plus de cinq (5) jours de calendrier entraîne une note de zéro (0)** pour le travail si la demande de délai n'a pas été faite à temps, ou si le motif est jugé non recevable par le Département.

IMPORTANT : Les personnes enseignantes ne sont en aucun cas autorisé(e)s à accorder des délais, des modifications de pondération ou tout autre accommodement à une personne étudiante pour une situation individuelle.

Qualité de la langue

Une pénalité pouvant aller jusqu'à 10% de la note totale pour chaque évaluation pourrait être appliquée (p. ex. fautes d'orthographe, de grammaire, de syntaxe, etc.).

Plan de cours

Seuil de réussite exigé dans un cours

Cours avec barème littéral : Premier cycle : 50% (D) et Cycles supérieurs : 60% (C)
Cours avec barème succès ou échec (S/E) : À noter que l'étudiant(e) doit être en succès dans chacune des modalités d'évaluation prévue au plan de cours. Ceci est applicable à tous les cycles d'études.
(*) Voir barème de notation à la fin du présent document.

Dates importantes

Modification de l'inscription (sans frais) **2026-01-22**

Date limite d'abandon (avec frais) **2026-03-13**

Évaluation de l'enseignement

Avant l'examen final, vous recevrez un courriel vous invitant à donner votre rétroaction quant à l'enseignement. Cette rétroaction se veut constructive et les commentaires doivent être respectueux. Il est à noter que les enseignant(e)s lisent les commentaires concernant leur cours.

Vous êtes fortement invité(e) à prendre connaissance du [Code de vie du Département de psychologie](#).

Soutien aux personnes étudiantes en situation de handicap (PESH)

Mesures

d'accommodement

- Le [SPESH](#) est l'instance qui accorde les accommodements après étude du dossier de l'étudiant(e) qui en a fait la demande.
- Le [SAFIRE](#) est l'instance qui organise les examens des PESH (ainsi que les examens différés) qui sont effectués en classe et qui sont d'une durée d'une heure ou plus.

IMPORTANT : Une fois que les accommodements ont été accordés par le ou la conseiller(ère) du SPESH, la personne étudiante est responsable de faire sa demande dans les délais prescrits pour que les mesures d'accommodements liés aux examens soient organisées par SAFIRE.

Note : Si vous communiquez vos demandes concernant un examen à votre conseiller(ère) du SPESH, à votre enseignant(e), ou au Département de psychologie, **l'information ne sera pas transmise au SAFIRE**. Le cas échéant, aucune modalité de compensation ne sera accordée à la personne étudiante.

Le formulaire de demande en ligne du SAFIRE doit être rempli au moins **21 jours** avant la date de l'examen. Il est **FORTEMENT** recommandé de faire votre demande pour tous vos examens dès le début de la session lorsque vos inscriptions aux cours sont définitives.

Tout retard entraînera automatiquement le refus de la demande.

**** AUCUN accommodement ne pourra être pris auprès de l'enseignant(e) ou du Département de psychologie ****

Plan de cours

Utilisation des technologies en classe

Enregistrement des cours

L'enregistrement des cours n'est pas autorisé.

Exceptionnellement et sur demande de l'étudiant(e), la personne enseignante peut, pour des raisons jugées valables, permettre l'enregistrement d'une ou de plusieurs séance(s) de son cours.

L'étudiant(e) est responsable de faire l'enregistrement, ou de faire faire l'enregistrement par un pair désigné, dont l'identité aura été communiquée à l'enseignant(e) du cours.

Des modalités concernant l'utilisation du matériel enregistré sont convenues avec l'enseignant(e), notamment en ce qui concerne la confidentialité, la durée de conservation et la destruction des enregistrements.

Dans tous les cas, y compris si vous bénéficiez d'un accommodement accordé par le SPESH lié à l'enregistrement des cours, **vous devez obligatoirement compléter et faire signer le formulaire d'autorisation** par l'enseignant(e) pour être autorisé(e) à faire l'enregistrement. Vous trouverez le formulaire [ICI](#), ainsi que sur les WikiPsy des étudiants et des enseignants du Département de psychologie.

Soutien à la réussite

De nombreuses activités et ressources sont offertes à l'Université de Montréal pour faire de votre vie étudiante une expérience enrichissante. La plupart d'entre elles sont gratuites. Explorez les liens ci-dessous pour en savoir plus.

Tous les ateliers des Services à la vie étudiante

<https://vieetudiante.umontreal.ca/catalogue-vie-etudiante>

Aide en français

<https://francais.umontreal.ca/soutiller-en-francais/guides-et-outils-pratiques/>

Aide à l'apprentissage

<https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/aide-apprentissage>

Citer ses sources – styles et logiciels (guide)

<https://bib.umontreal.ca/citer/comment-citer>

Services du réseau des bibliothèques de l'UdeM

<https://bib.umontreal.ca/services>

(suite – page suivante)

Plan de cours

Intégrité, fraude et plagiat

À l'Université de Montréal, le plagiat est sanctionné par le règlement disciplinaire sur la fraude et le plagiat. La personne étudiante a la responsabilité de connaître les règlements universitaires.

Règlements disciplinaires sur le plagiat et la fraude

[Règlement disciplinaire - Plagiat et fraude \(1er cycle\)](#)

[Règlement disciplinaire - Plagiat et fraude \(cycles supérieurs\)](#)

Directives sur l'utilisation de l'intelligence artificielle générative (IAg) à l'Université de Montréal

[Directive UdeM - Utilisation de l'intelligence artificielle](#)

Sauf avis contraire, les personnes étudiantes doivent tenir pour acquis que **l'utilisation de l'intelligence artificielle générative n'est pas autorisée** pour la production des travaux, examens, rapports, ou tout autre type d'évaluation et pourrait être reconnue comme étant une fraude ou du plagiat. Les personnes étudiantes pourraient être tenues d'expliquer le processus de réalisation de leurs travaux.

Tout sur l'intégrité, la fraude, et le plagiat

<http://integrite.umontreal.ca/>

Propriété intellectuelle Notes de cours et autre matériel pédagogique

À titre de rappel, le Département de psychologie tient à souligner qu'il est formellement interdit de reproduire, distribuer ou publier tout matériel pédagogique (p. ex. notes de cours, exemples de travaux, préparations aux examens, etc.) produit par une personne enseignante, superviseure ou auxiliaire d'enseignement, ou tout ce qui a trait aux évaluations dans les cours. Par exemple, le matériel pédagogique ne doit jamais être partagé sur des sites tels que Studocu ou autres sites internet du même genre.

Code de vie du Département de psychologie et Respect de la personne

À l'Université de Montréal, le harcèlement, la discrimination, le racisme et les violences à caractère sexuel sont proscrits.

En outre, le Département de psychologie, en collaboration avec ses Associations étudiantes, s'est doté d'un [Code de vie](#). Le code de conduite vise à se doter de principes qui devraient guider les interactions entre les individus. Il a pour objectif premier de favoriser un climat et milieu propice aux études et au travail. Le code est organisé autour des trois principes directeurs suivants :

- 1) Respect envers les personnes et les lieux
- 2) Assumer ses responsabilités
- 3) Faire preuve d'ouverture d'esprits, d'autocritique et de tolérance

Il est attendu que ce code de conduite soit lu et respecté par toutes les personnes de la communauté départementale (personnes étudiantes, enseignantes et employées).

Plan de cours

Politique universitaire

Politique visant à favoriser un milieu de travail, d'études et de vie empreint de respect et exempt de toute forme d'incivilité, de harcèlement, de discrimination et de racisme

Bureau du respect de la personne

<https://respect.umontreal.ca/accueil/>

GRILLE DE CONVERSION DES NOTES À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Dans chaque cours, le résultat final en pourcentage sera transformé selon le barème reproduit dans la grille de conversion. À chaque pourcentage correspondent une lettre et sa valeur numérique. C'est cette valeur numérique qui sert au calcul de la moyenne de groupe. **Avant de faire la conversion en lettre, la note numérique finale doit être arrondie à l'entier le plus près.**

Premier cycle	Résultat final en pourcentage (%)	Notation		Cycles supérieurs
		Lettre	Points	
Excellent	90-100	A+	4,3	Excellent
	85-89	A	4,0	
	80-84	A-	3,7	
Très bon	77-79	B+	3,3	Bon
	73-76	B	3,0	
	70-72	B-	2,7	
Bon	65-69	C+	2,3	Passable
	60-64	C	2,0	
	57-59	C-	1,7	
Passable	54-56	D+	1,3	Échec
	50-53	D	1,0	
Faible (échec)	35-49	E	0,5	
Nul (échec)	0-34	F	0	

POLITIQUE DÉPARTEMENTALE CONCERNANT LE BARÈME SUCCÈS OU ÉCHEC (S/E)

À tous les cycles d'études, pour tous les cours et stages dont le barème de notation est Succès (S) ou Échec (E), l'étudiant(e) doit être en succès dans chacune des modalités d'évaluation prévue au plan de cours.

POLITIQUE DÉPARTEMENTALE DE STANDARDISATION DES NOTES AU PREMIER CYCLE

Sauf exception, au premier cycle, dans les cours de 30 étudiants et plus, la moyenne finale de groupe doit se situer entre **65.0% et 79.0%** inclusivement, une fois le barème de conversion appliqué.

Si la moyenne finale des notes est inférieure à 65.0% ou supérieure à 79.0% dans un cours donné, des mesures de correction s'appliquent obligatoirement. Il faut alors respectivement ajouter ou enlever à chaque étudiant le nombre de points (sur 100) tout juste nécessaire pour que la moyenne de groupe atteigne 65,0% ou ne dépasse pas 79,0%.

Si toutefois la distribution des notes s'éloignait trop de la courbe normale, ou si la correction ci-dessus était trop importante, d'autres mesures de correction pourraient être appliquées afin que la mise en rang des étudiants soit appropriée. Par exemple, l'enseignant(e) *peut* décider de retirer d'une évaluation les questions ayant été manquées ou réussies par 90% des étudiant(e)s ou plus, puisque la validité des questions pourrait alors être mise en cause. Les autres questions de l'évaluation voient alors leur pondération augmenter proportionnellement.

La politique ne s'applique pas aux cours de service (offerts exclusivement dans d'autres départements ou facultés, et cours de niveau collégial PSY19XX). Aussi, en raison de leur composante pratique, **les cours suivants sont exclus de la politique de standardisation**, peu importe le nombre de personnes inscrites au cours :

- Cours obligatoires des cheminements honor (baccalauréats en psychologie et en neuroscience cognitive)
 - PSY40001/PSY40002
 - PSY6028, PSY6022, PSY6913
- Stages d'initiation à la psychologie 1 et 2 (PSY3298 et PSY3299)
- Méthodes et techniques d'entrevue (PSY3129)
- Analyses quantitatives en psychologie 2 (PSY3204)
- Laboratoires (PSY2007, PSY3008, PSY3009, NCM2200)